



Compte-rendu du CSAL du mardi 09 avril 2024

1. Approbation des procès-verbaux des comités sociaux d'administration locaux des 4 décembre 2023 et 9 janvier 2024 (pour avis) :

Pas d'observations supplémentaires des représentants du personnel.

Vote CGT : pour

2. Bilan de la formation professionnelle pour l'année 2023 (pour information) :

La CGT fait remarquer que le total des jours de formation (nb=2817) de l'article 2.4 ne correspond pas au détail des articles 3.2.1 à 3.2.3

La CGT demande confirmation que toutes les formations ont été dispensées par des formateurs, rémunérés en tant que tels.

La Direction précise que les cadres supérieurs ne sont pas rémunérés, car cela fait partie de leurs missions et que c'est la préparation de la formation qui est rémunérée et non pas la formation en elle-même (temps consacré et niveau catégoriel des formés).

Les contractuels PACTE suivent quatre semaines de remise à niveau « environnement administratif » puis ils déroulent leur parcours au vu de leur mission/affectation. (heures supplémentaires pour les PACTE techniques)

Certaines formations ont un retour satisfait de 100 % qui peut interpeller.

Le leitmotiv des agents (et des formateurs) depuis plusieurs années est l'absence de bases écolles structurantes !

Pour certaines applications, la CGT regrette que le format « prérequis » ne soit plus une formation à part entière, mais intégrée aux formations métier.

L'exemple CHORUS est flagrant: les collègues s'ingurgitent sur 3 ou jours des formations métier tout en découvrant l'ergonomie et les fonctionnalités du progiciel !

La Direction fait remarquer qu'elle est présente sur l'apprentissage et que la réussite aux concours est satisfaisante. (8 lauréats C et 29 lauréats B)

La CGT rétorque que les apprentis sont effectivement des emplois mal payés et donc attractifs !

Elle demande si la Direction peut quantifier le retour « attractivité » suite à ses interventions auprès des publics et des étudiants : le bouche-à oreille fonctionne plutôt bien !

La CGT répond que l'attractivité passe par une revalorisation des salaires et l'arrêt de la destruction du service public !

À la demande de la CGT concernant le recrutement des contractuels, la Direction rappelle que c'est la DG qui décide du nombre et de la durée de ces contrats. La Direction ne fait qu'émettre des souhaits.

3. Projet de plan local de formation professionnelle pour l'année 2024 (pour avis) :

À la demande de la CGT, le Directeur confirme que les formations GEST-TU vont être déployées au premier semestre 2024 ! Nous sommes déjà le 09 avril 2024 et la campagne IR ouvre dans deux jours !

Période de préparation des budgets, la CGT demande confirmation que toutes les collectivités locales n'ont pas perçu leur reversement 2023.
Effectivement, ce n'est pas le cas.

Le département d'Indre-et-Loire est un bon pourvoyeur de formateurs, avec un bémol sur la catégorie C insuffisamment fournie.

Vote CGT : pour

4. Bilan du budget 2023 et présentation du budget de l'année 2024 (pour information) :

La Direction rappelle les notions permettant de lire la fiche technique et notamment le budget des crédits de paiements du programme 156 :

- niveau 1 : crédits DGF
 - niveau 2 : crédits et dépenses remboursés à l'euro près
 - niveau 3 : autres abondements (hors crédits de la Délégation Centre) (ex. appel de fonds à la DG si la DGF n'est pas mobilisable, complément à la DGF pour la salle de convivialité de Loches...)
- La « reprise des crédits » concerne les crédits de paiement non engagés.

Le doublement des dépenses de justice est dû au recouvrement actif sur des actions lourdes.

S'ensuit une discussion sur les frais d'affranchissement, source de grosses dépenses toujours ;

Les débats s'orientent vers la Base des Adresses Nationale (BAN) point d'entrée pour la gestion des adresses dans nos services foncier et fiscaux.

La BAN se déverse ensuite dans MAJIC.

Persiste la problème de la gestion et de la consolidation des tiers des COLLOC et le fonctionnement du CHU sur l'émission des avis de sommes à payer. (facturation à l'acte et donc plusieurs titres pour une personne sur une même journée d'examens par exemple)

5. Organisation de la campagne IR-IFI 2024 (pour information) :

La nouveauté 2024 est la possibilité pour les usagers d'utiliser leur smartphone ou leur tablette, mais attention pas de miroir avec leur espace particulier !

La déclaration GMBI, comme évoqué lors de la FS hier lundi 08 avril 2024, est intégrée à celle de l'IR. Attention le lien vers GMBI apparaît après signature mais avant la validation. Pas d'accusé-réception mais la possibilité de télécharger le pdf.

La cellule nationale de veille à la fraude prépare actuellement son plan d'actions et ne devrait donc pas être très disponible cette année.

La collecte des numéros de téléphones portables restent également une priorité, notamment avec le développement de la double identification sur les applications bancaires.

Les autres nouveautés sont la réception des codes par courriel, la déclaration de gardes d'enfants si plusieurs assistantes maternelles.

La Direction se satisfait que la Centrale ait résolu l'anomalie sur les gros propriétaires (>200).

La CGT ne va pas remercier la Centrale d'avoir « fait le travail » !

Le transfert au SNDC suite à la numérisation des déclarations est avancé au 03 juillet 2024 pour cause de Jeux Olympiques .

Le report de l'ouverture l'après-midi de 13h00 à 14h00 sur Vaillant est une demande des agents qui n'avait pas le temps souvent de profiter de leur pause-déjeuner.

Pour les grandes villes et collectivités, la permanence en MFS sera par demi-journée.

Le SIP de Loches étant actuellement dans une situation difficile (-7 agents), elle sera assurée par un EDR et le renfort téléphonique par le PCRP et le PGF.

La campagne de communication dans la presse démarrera le lundi 15 avril 2024.

Pour finir, la CGT interpelle à nouveau le Président sur le pont du 10 mai 2024 suite à la publication des dates de campagne qui le permettrait. D'autant que le recensement CGT fait état d'une direction sur deux fermée !

C'est une fin de non-recevoir !! Le Directeur évacue encore une fois l'opportunité de reconnaître l'implication des collègues, mais gageons que nous aurons les remerciements en fin d'année comme à l'accoutumée!

6. Point d'information sur les travaux immobiliers, et notamment le déménagement des services de la Paierie et du SGC Tours Ville métropole (pour information) :

Les organisations syndicales ont demandé ce rajout à l'ordre du jour, car hier la formalisation spécialisée se réunissait en seconde convocation.

La CGT vous renvoie vers son compte-rendu de FS où la question est développée .

Elle a rappelé la demande de ces deux services sur la conservation des guichets sécurisés, une nécessaire consultation des agents et de leurs chefs de service en amont.

En effet, ce jour, les plans définitifs ne sont toujours pas disponibles ni aux agents ni aux représentants des personnels.

Rappelons que le déménagement est prévu les 16 et 17 mai 2024, avec les vacances scolaires de Pâques au milieu!

7. Questions diverses :

Pas de Q.D.

Les élues en CSAL :

Séverine MANDEREAU, Nathalie VERGEZ-BERTHIER, Irène GAILLARD et Eveline DURO.